



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Seine-et-Marne

Commune : Paroy

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Ferréol et Saint-Maclou

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Ferréol et Saint-Maclou

Protection : classement

Arrêté : classement le 12/04/1927

Étendue de la protection : Eglise : classement par décret du 12 avril 1927

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.